



Indemnités CPAM et salaire

Par **LucieMD**, le **24/10/2019** à **11:25**

Bonjour,

Enseignante contractuelle en CDD donc, et je suis habituellement rémunérée par le rectorat.

Voici ma situation initiale :

J'ai été en arrêt maladie du 16 mai au 1 juillet à cause de complications liées à ma grossesse.

A compté du 2 juillet jusqu'au 22 octobre, l'arrêt maladie est devenu congés maternité.

Jusqu'à la fin de mon CDD, le 31 aout, j'ai été rémunérée par le rectorat à taux plein et je pensais que la CPAM prendrai le relais pour septembre et octobre.

N'ayant rien reç en septembre, la CPAM me fait savoir que d'une part mon employeur n'a pas envoyé l'attestation de salaire (dossier que je leur avait fait suivre en juin !!) et d'autre part, ils n'ont jamais reçu les arrêts de travail.

Nous faisons donc le necessaie de part et d'autre et aujourd'hui je reçois une somme telle quelle double presque les salaires versés par le Rectorat jusqu'au 31 aout et ajoute les indemnités pour septembre et octobre.

Plusieurs questions se bousculent dans ma tete car avant cette année je n'avais jamais été en arrêt maladie suffisamment long pour toucher des indemnités CPAM.

Est il possible que l'une des 2 instances aiet commis une erreur?

Vais-je devoir rembourser ces sommes au rectorat? à la cpam?

A partir d'aujourd'hui je suis au chômage et dois m'inscrire à Pole emploi... vont il me demander de justifier de mes indemnités et donc ne risque t'il pas d'y avoir des incohérences qui me porterai préjudice?

Merci d'avance pour votre aide.